

Communiqué

Contact Paysages de France : 06 82 76 55 84

Grenoble, 28 février, opération "Pas de pub, des arbres" : un message clair ! Prochaine action : Paris, 12 avril 2014



La combe de Gières, l'une des entrées de l'agglomération : un affligéant gâchis environnemental

Le déroulement de l'opération « L'information générale » (Ex "RG") avait appelé plusieurs fois avant la manifestation pour savoir si, malgré le temps, l'opération était maintenue...

Non seulement l'action de recouvrement de panneaux installés au mépris des articles R.581-

42 et R. 581-47 a été un franc succès, mais, malgré un scénario plus difficile à mettre en œuvre (déambulation de panneau en panneau et non rassemblement), elle s'est déroulée exactement comme prévu.

C'est ainsi que, dès 16 heures, un premier panneau était recouvert, puis un deuxième, à 200 mètres de là, au pied du siège de la "Métro", un troisième, en face de la mairie, et ainsi de suite jusque devant le symbole (caricatural !) du mépris des articles précités, un panneau situé à l'un des carrefours centraux les plus fréquentés de la ville, à près d'un kilomètre du point de départ.

Tout aussi vite (bientôt une pluie violente et glaçante allait s'abattre), plusieurs centaines de tracts détaillant les raisons de l'action et les demandes de l'association étaient alors distribués (voir ci-dessous).

L'appel lancé aux candidats aux municipales sera-t-il entendu ? Une chose est sûre : l'opération a d'ores et déjà reçu le soutien actif de l'une des listes, laquelle avait délégué plusieurs de ses représentants.





Recouvrement du premier panneau, à 16 H pile.



Aucun des milliers d'automobilistes qui passent chaque jour devant ce panneau ne peut voir l'information qui se trouve au dos. Ils ne voient que les publicités commerciales (qui, en plus, défilent), pourtant censées être installées "à titre accessoire" sur ce genre de panneau !



L'information non commerciale, reléguée au dos.



Opération « Pas de pub... des arbres ! »

GRENOBLE : DES PANNEAUX PLEIN LES TROTTOIRS, MÊME LÀ OÙ LA LOI INTERDIT NORMALEMENT LA PUBLICITÉ !

Tandis que Paris limite à 2 m² la surface des panneaux de grand format sur le domaine public, GRENOBLE crée des dérogations pour autoriser les panneaux de grand format jusque dans les lieux où le Code de l'environnement les interdit normalement ! Quant aux abris destinés aux voyageurs, ils sont bardés de publicités, y compris dans l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

ABERRATION ENVIRONNEMENTALE

Agir ainsi, c'est donner un contre-exemple de ce qu'il convient de faire en matière d'environnement.

En effet, ces panneaux défigurent le paysage, gênent les riverains, sont des obstacles pour les passants, polluent le ciel nocturne et sont une source de gaspillage énergétique.

De plus, destinés à solliciter l'attention par la lumière et le mouvement, ils peuvent être à l'origine d'accidents de la circulation.

LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT BAFOUÉ

Le comble est que la quasi-totalité des panneaux installés sur les trottoirs de Grenoble violent l'esprit du Code de l'environnement. En effet, l'article R. 581-47 stipule que ce type de panneau double face scellé au sol est « *destiné à recevoir des informations non publicitaires à caractère général ou local, ou des œuvres artistiques [...]* », ledit panneau ne pouvant, en vertu de l'article R.581-42, « *supporter une publicité* » qu'« *à titre accessoire* ». Et non par conséquent du côté le plus « favorable » aux publicitaires.

Certaines « entrées » de l'agglomération grenobloise sont défigurées. Ci-contre, l'un des nombreux panneaux installés dans l'étroite combe de Gières, l'une des portes – comme la cluse de Voreppe également défigurée – de la capitale des Alpes françaises...



L'article R. 581-42 du code de l'environnement bafoué : chaque jour, des milliers d'automobilistes et de piétons voient la publicité commerciale, censée pourtant être installée « à titre accessoire ». Pas l'information non publicitaire qui se trouve au dos.

SILENCE DU MAIRE

Bien qu'interpellé à maintes reprises sur cette question, le maire de Grenoble refuse de faire respecter le code de l'environnement et même de dialoguer.

- Non aux panneaux publicitaires par milliers sur les trottoirs de nos villes et les bords de nos routes !
- Non aux entrées de ville transformées en cloaques publicitaires !

